



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-07) PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE
CAPITAL DE LA VINCEM

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf
heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code
général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-
ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN
Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme
VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M.
MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE,
Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE,
M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M.
DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M.
PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir
à Mme LE BIDEAU), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE
(pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants relatifs aux sociétés d'économie mixtes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la commune de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 8 novembre 2018 de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, décidant d'augmenter le capital de la société par souscription en numéraire d'un montant de 290 250 € par l'émission de 387 actions nouvelles de 750 € avec une prime de 2710 € soit un total de prix d'émission de 3 460 € par action ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vincennes de souscrire des actions nouvelles et de maintenir ainsi l'assise financière de la VINCEM pour soutenir ses efforts dans les opérations engagées en faveur du logement social ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 12 décembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

DÉLIBÈRE

à la majorité (5 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN,)

ARTICLE I : Décide de souscrire 268 actions nouvelles à titre irréductible pour un montant de 927 280 € et 42 actions à titre réductible pour un montant de 145 320 €, émises par la VINCEM pour augmenter son capital.

ARTICLE II : Les fonds correspondant à cette augmentation de capital seront affectés exclusivement et en totalité à la création de nouveaux logements locatifs sociaux.

ARTICLE III : Les inscriptions sont prévues à cet effet au budget 2019 sur le compte 2764.

ARTICLE IV : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé